

Panneau Consignes De Sécurité Pont Roulant

Référence : F4280042



DESCRIPTION :

Panneau consignes de sécurité pont roulant

Des consignes à afficher dans votre entrepôt pour une meilleure prévention des risques.

INFORMATION PRODUIT

Panneau consignes de sécurité pont roulant

Des consignes à afficher dans votre entrepôt pour une meilleure prévention des risques lors de l'utilisation d'un pont roulant. Il est disponible en deux formats A3 et A4, et en version vinyle et PVC.

Caractéristiques :

- **Matériau :**
 - Vinyle souple adhésif
 - PVC
- **Format :**
 - Vinyle souple adhésif : A4 et A3
 - PVC : A3

Que dit la loi sur l'utilisation d'un pont roulant ?



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com



Les ponts roulants entrent dans le champ d'application de la **réglementation applicable aux machines**.

C'est ainsi que les machines neuves ou considérées comme neuves mises sur le marché depuis le 1er janvier 1995 doivent être conformes aux règles techniques de l'annexe 1 du code du travail, introduites par l'article R. 4312-1.

Cette conformité doit être matérialisée par l'apposition du **marquage CE** sur l'appareil et par l'établissement d'une déclaration CE de conformité établie par le constructeur et remise au preneur.

Les ponts roulants font l'objet d'une **norme européenne harmonisée**. Les normes européennes ne sont pas d'application obligatoires, mais elles sont généralement utilisées par les concepteurs de machines car leur respect permet de bénéficier d'une présomption de conformité à la réglementation applicable. Il s'agit de la norme NF EN 15011.

Les ponts roulants doivent faire l'objet de l'examen d'adéquation, des vérifications de mise ou remise en service, des vérifications générales périodiques.

Examen d'adéquation :

D'après l'article 5 de l'arrêté du 1er mars 2004 :

"On entend par examen d'adéquation d'une appareil de levage l'examen qui consiste à vérifier qu'il est approprié aux travaux que l'utilisateur prévoit d'effectuer ainsi qu'aux risques auxquels les travailleurs sont exposés et que les opérations prévues sont compatibles avec les conditions d'utilisation de l'appareil définies par le fabricant."

L'examen d'adéquation est à la charge de l'employeur qui peut désigner un spécialiste pour réaliser sous sa responsabilité la vérification demandée.

Dans le cadre de cet examen doivent être pris en compte :

- l'environnement où est implanté l'appareil
- le lieu d'implantation du pont
- la résistance des voies de roulement



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

- les zones à risque d'explosion
- la présence de produits chimiques dans la zone d'évolution
- la capacité de l'appareil au regard des charges à manutentionner
- le survol de locaux de travail ou de postes de travail
- le risque de heurt avec des piétons
- la visibilité sur les zones d'évolution des charges

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. F4280042 Dimensions (en mm) - 210 x 297, Matériau - Vinyle souple autocollant

Réf. F4280043 Dimensions (en mm) - 210 x 297, Matériau - PVC

Réf. F4280044 Dimensions (en mm) - 297 x 420, Matériau - PVC



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com